



## Agriculture et changements climatiques

Rédacteurs : VIVEA - Délégation Est- Alsace

Destinataires : prestataires de formation

Date de création : septembre 2018

Date de révision : décembre 2021

### 1. Le contexte

VIVEA est le fonds d'assurance formation pour les non-salariés du secteur agricole (chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints collaborateurs et aide-familiaux). Il compte plus de 529 000 contributeurs. VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs et définit une politique de développement de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ces derniers en lien avec les orientations de son Plan Stratégique (consultable sur [www.vivea.fr](http://www.vivea.fr)).

#### L'origine de l'appel d'offre

L'ADEME et VIVEA ont signé un accord-cadre de partenariat afin de contribuer à l'accompagnement des transitions écologique et énergétique et de favoriser par la formation continue l'appropriation de pratiques alternatives par les chefs d'exploitations agricoles.

Un des objectifs opérationnels de ce partenariat est de faire évoluer l'offre de formation destinée aux chefs d'exploitation agricole au regard des enjeux climatiques. Des expérimentations ont été conduites depuis 2016 sur deux territoires (Aquitaine et Rhône-Alpes), la finalité étant d'intégrer les enjeux climatiques et environnementaux dans les formations à destination des agriculteurs.

Selon Météo France, la hausse des températures moyennes en Alsace est constante depuis les années 50 et le phénomène, particulièrement marqué de l'hiver à l'été, connaît une accentuation depuis les années 80. Sur la même période les précipitations sont en augmentation et l'on ne note pas de tendance marquée pour les sécheresses.

L'évolution du climat au XXI<sup>e</sup> siècle affectera la production agricole alsacienne (rendements, qualité des produits, durée des cycles végétatifs...) par une poursuite du réchauffement, quel que soit le scénario envisagé, avec une diminution du nombre de jours de gel et une augmentation du nombre de journées chaudes. Peu de changements sont attendus concernant les précipitations mais des contrastes saisonniers avec un assèchement des sols de plus en plus marqué en toute saison.

En conséquence, l'agriculture régionale devra s'adapter à ce contexte climatique évolutif (choix d'espèces, de variétés, itinéraires techniques modifiés, nouvelles pratiques) tout en poursuivant ses efforts de limitation du réchauffement climatique par la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre.

Fort de ces constats et suite à l'expérimentation, les élus du comité Alsace ont décidé d'orienter l'offre de formation à travers la mise en place d'un nouvel appel d'offre spécifique, à destination de l'ensemble des organismes proposant des formations en Alsace.

<sup>1</sup> <http://www.meteofrance.fr/climat-passe-et-futur/climathd>

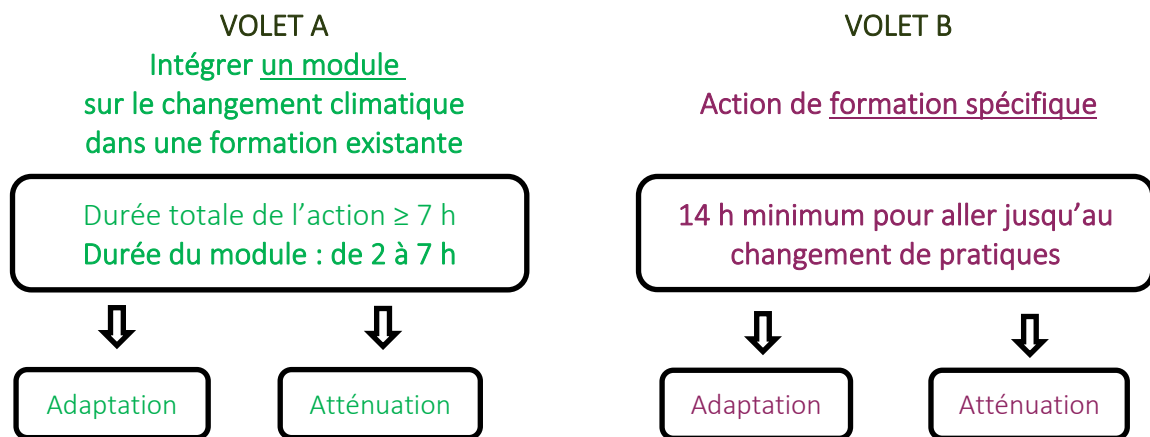


## L'objectif général de l'appel d'offre

L'objectif du présent appel d'offre spécifique est de susciter l'émergence d'une offre de formation sur le changement climatique.

Les réponses formations à cet appel d'offre peuvent être de 2 types :

- **Volet A** : Insérer un **module de 2 à 7 heures** sur le **changement climatique** dans une formation préexistante d'une durée minimale de 7 heures afin de toucher un large public.
- **Volet B** : Créer une action de **formation spécifique au changement climatique**  
L'objectif de ce 2ème volet est de construire des formations nouvelles dont le thème central est le changement climatique.



## 2. Propositions attendues

### Le public

Ces formations visent aussi bien les chefs d'entreprises agricoles alsaciens :

- Démunis ou en interrogation face aux changements climatiques ;
- Déjà engagés dans des dynamiques d'évolution de leurs systèmes de production (multi performance/agroécologie) et souhaitant mieux anticiper les changements climatiques et/ou contribuer à la limitation du réchauffement climatique.

Ils pourront relever de la même filière de production agricole si la thématique de formation l'exige.

### Le recrutement du public

Des partenariats et des modalités spécifiques de mobilisation pourront être mis en place.

Si tel est le cas, ils devront être précisés dans la partie « *public visé et zone géographique* » de la demande de financement.

### Le périmètre géographique

Territoire de l'Alsace.



## Volet A

### Intégrer un module sur le changement climatique dans une formation existante

---

#### Les objectifs de formation

Selon la thématique de la formation, le module sera orienté vers « *l'adaptation de son système de production au changement climatique* » et/ou « *l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre issues de son système de production* ».

Après ce module de formation, chaque participant devra **appréhender le changement climatique comme un déterminant à prendre nécessairement en compte dans le pilotage de son entreprise**, notamment :

1. Objectiver et comparer à travers un panel restreint d'indicateurs clés, les impacts du changement climatique à différentes échelles (mondiale, nationale, locale, exploitation agricole)
2. Comprendre à travers les évolutions passées et futures du climat les principaux phénomènes en jeu et leurs impacts sur l'activité agricole au niveau territorial dans un futur proche (par ex. : 2021-2050)
3. Faire le lien entre les pratiques agricoles et le changement climatique
4. Anticiper quelques évolutions clés de son activité au regard des projections climatiques en région
5. Identifier quelques voies d'adaptation ou d'atténuation en matière de techniques de production animales ou végétales (dates de semis, travail du sol, techniques culturales, choix variétaux...)

#### Les modalités pédagogiques

Le module sur le changement climatique devra :

- Être articulé aux autres séquences de formation de manière cohérente et faire le lien avec celles-ci,
- S'appuyer sur des données du territoire et des productions agricoles majeures du territoire et des stagiaires

Ce module pourra également s'appuyer sur les recommandations issues de l'expérimentation VIVEA - ADEME consultables en ligne<sup>1</sup>.

En outre, le comité VIVEA Alsace préconise la mise en œuvre de **formations mixtes digitales<sup>2</sup>** (FMD) dans le cadre du déploiement de ce dispositif.

Les modalités pédagogiques proposées devront être précisées dans le programme de l'action de formation de la demande de financement, dans la partie « *méthodes pédagogiques et moyens matériels* ».

#### La durée de la formation

L'action entière devra durer **minimum 7 heures** et contenir un module sur le changement climatique d'une durée de 2 à 7 heures (un module plus long permettant d'aller plus loin dans les éléments d'objectivation, d'observation et de projection, et dans les échanges entre les participants sur des voies d'adaptation ou d'atténuation).

---

<sup>1</sup> <https://www.vivea.fr/organismes-de-formation-et-partenaires/outils-dingenierie/>

<sup>2</sup> <https://www.vivea.fr/organismes-de-formation-et-partenaires/fmd/>



### Volet B : Créer une action de formation spécifique au changement climatique

#### Le recrutement du public

Pour assurer le recrutement, le **partenariat avec des prescripteurs** (groupes existants, coopératives, organismes économiques ou de conseils...) et le déploiement de moyens de communication spécifiques permettant la mobilisation du public (mailing, articles de presse, flyers, réunions d'information) sont fortement recommandés.

Pour être valorisées financièrement de **+2€/heure/stagiaire**, les modalités de mobilisation du public proposées et la nature du partenariat doivent être précisées dans la demande de financement dans la partie « public visé et zone géographique » et reposer à minima sur l'implication d'un partenaire prescripteur de la formation différent de l'OF réalisateur.

#### Les objectifs de formation

Selon l'angle(s) choisi(s) (adaptation et/ou atténuation), à l'issue de la formation, chaque participant aura la capacité de :

- Construire une stratégie permettant d'adapter progressivement son système de production au changement climatique ;
- Construire une stratégie permettant d'engager progressivement son système de production dans l'atténuation du changement climatique.

Notamment :

1. Objectiver et comparer à travers un **large panel d'indicateurs**, les impacts du changement climatique à différentes échelles (mondiale, nationale, locale, exploitation agricole) pour une vision plus globale. Comprendre à travers les évolutions passées et futures du climat les principaux phénomènes en jeu et leurs impacts sur l'activité agricole au niveau territorial aux horizons du futur proche (2020-2050) et du **futur lointain** (2070-2100) ;
2. Faire le lien entre les pratiques agricoles et le changement climatique ;
3. Identifier les voies les plus pertinentes d'adaptation ou d'atténuation en matière de techniques de productions animales ou végétales ;
4. **Analyser la faisabilité**, les atouts et inconvénients de ces solutions et leurs **conséquences sur l'activité et la viabilité** du système de production ;
5. Formaliser un **plan d'action** d'adaptation et/ou d'atténuation à l'horizon de 3 à 5 ans.



### Les modalités pédagogiques

Les modalités pédagogiques proposées devront obligatoirement intégrer les recommandations issues de l'expérimentation, à savoir :

- Proposer des données locales sur le changement climatique (observations et projections) facilitant le positionnement de l'agriculteur
- Traiter de cas agricoles concrets en s'appuyant notamment sur une observation réelle des changements
- Renforcer la parole d'expert du formateur par des témoignages ou illustrations d'agriculteurs ayant expérimenté ou mis en œuvre de nouveaux itinéraires techniques
- Privilégier les réflexions des agriculteurs sur leurs pratiques et coconstruire avec eux les solutions d'adaptation ou d'atténuation
- Eviter des attitudes culpabilisantes et développer une approche positive de l'adaptation et de l'atténuation

Vous pouvez retrouver les recommandations complètes sur le mini site VIVEA-ADEME :

<https://www.vivea.fr/organismes-de-formation-et-partenaires/outils-dingenierie/>

Les modalités pédagogiques proposées devront être précisées dans le programme de l'action de formation de la demande de financement, dans la partie « *méthodes pédagogiques et moyens matériels* ».

### Les modalités d'évaluation

Une valorisation financière de **+2€/heure/stagiaire** est attribuée si une **évaluation des acquis et des changements de pratiques** est incluse dans le dispositif.

Cette évaluation devra être réalisée soit sur un temps conséquent lors de la formation (minimum 1h), soit grâce à une modalité particulière post-formation (questionnaire, entretien téléphonique...).

Les modalités d'évaluation proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « critères et modalités d'évaluation des résultats ».

### La durée de la formation

La formation devra durer minimum 14 h.



## Pour les 2 volets A et B

---

### Les compétences des formateurs

Les formateurs devront avoir les compétences suivantes :

- Une bonne connaissance des enjeux climatiques, des modèles climatiques, des concepts et ordres de grandeur liés au changement climatique
- Une capacité à mobiliser et traiter les données d'observation et de projection sur le climat
- Une expertise en agronomie ou en zootechnie pour proposer des solutions adaptées aux productions concernées.

Pour l'**atténuation**, les formateurs devront en plus maîtriser un outil de calcul des émissions de GES

Aussi le profil attendu par VIVEA des formateurs se basera les critères suivants :

- Être expert du changement climatique dans le secteur agricole, par sa formation ou son expérience professionnelle

Ou

- Exercer une fonction de conseiller ou d'ingénieur spécialisé en production animale ou végétale ou en environnement ou sur les énergies renouvelables
- Et
- Avoir participé à une formation spécifique sur le changement climatique réalisée avec un organisme officiel (de type météo France, Institut Pierre Simon Laplace – IPSL, ADEME...) ou avec un(e) expert(e) du changement climatique ou avoir suivi une formation sur des outils d'observation et de projection climatique ou être impliqué dans un dispositif d'observation du climat et de projection pour le secteur agricole (de type ORACLE – ClimA-XXI).

Les noms et qualifications (fonction, expérience, formation) des formateurs mobilisés devront être précisés dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « *moyens d'encadrement* ».

### La période de réalisation

Les formations devront démarrer de **janvier 2022** à **décembre 2022** et se terminer au plus tard le **31 mars 2023**.

## 3. Sélection

### Les critères de sélection

- L'adéquation aux objectifs de formation
- Les modalités pédagogiques proposées
- Les compétences des formateurs
- Le prix (coût TTC heure /stagiaire)



#### 4. Conditions d'achat et de prise en charge

##### Les modalités d'achat et de prise en charge de la formation

Les actions de formation sont achetées par VIVEA sur la base des critères de sélection à concurrence de l'enveloppe financière mise à disposition par le comité régional VIVEA et selon l'ordre de transmission (dates de transmission) des demandes de financement.

##### Volet A Intégrer un module sur le changement climatique dans une formation :

Le **prix d'achat plafond** des actions de formation répondant à cet appel d'offre spécifique est fixé au prix de base de la priorité concernée **+ 2€ TTC par heure/stagiaire**.

La **prise en charge plafond** de VIVEA est fixée au prix de base de la priorité concernée **+ 2€ TTC par heure/stagiaire**.

Cette valorisation de + 2€ TTC par heure/stagiaire est applicable aux FMD.

La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut s'appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offre.

##### Volet B : Créer une action de formation spécifique au changement climatique

La prise en charge plafond de VIVEA est fixée à **36€ TTC par heure/stagiaire**.

Les contributions stagiaires respecteront les plafonds définis dans l'Appel d'Offre Permanent (AOP).

La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut s'appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offre.

Ce prix d'achat et cette prise en charge pourront varier de **+ 2 € de l'heure/stagiaire** pour chaque critère présent dans la proposition de formation :

- Les modalités spécifiques de mobilisation des stagiaires définies dans l'AOS
- Les modalités d'évaluation définies dans l'AOS

VIVEA se réserve la possibilité de négocier le prix d'achat et la prise en charge.

##### Cas du transfert des acquis

Le montant des temps de **transfert des acquis** et des temps de formation en collectif est à différencier. Le montant maximum d'achat et de prise en charge par VIVEA du transfert des acquis est fixé à maximum 80 € TTC par heure/stagiaire.

##### Cas des formations mixtes digitales (FMD)

Le financement des temps en distanciel des FMD et des temps de formation présentiel est à différencier.

Le montant maximum d'achat et de prise en charge par VIVEA pour les modules en distanciel est de 45 € TTC par heure/stagiaire.

Les bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du financement de l'action par VIVEA et par d'éventuels co-financeurs (en fonction des territoires).



### Les modalités de la réponse et le calendrier spécifique

La demande de financement doit être saisie sur l'extranet de VIVEA :

- ▶ Sur une session d'instruction :
  - **Volet A** : dans la priorité de l'appel d'offre permanent du comité régional Grand Est dont relève la formation
  - **Volet B** : sur la priorité 3 « *Préserver l'environnement, le climat et le bien-être animal* »
- ▶ En cochant l'Appel d'offre spécifique intitulé « *Changements climatiques* »

---

Pour en savoir plus sur cet appel d'offre spécifique, vous pouvez contacter :  
Michel CORBIN – Conseiller VIVEA - 06 75 66 49 11 - [m.corbin@vivea.fr](mailto:m.corbin@vivea.fr)